

9 octobre 2011

Français

Anglais, espagnol et
français seulement

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Conférence des Parties

Dixième session

Changwon (République de Corée), 10-21 octobre 2011

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

Débat spécial: séances de dialogue

L'initiative de Changwon

Note conceptuelle

Projet de texte destiné à une discussion informelle

I. Contexte

1. Dans sa décision prévoyant le lancement de son plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (ci-après la Stratégie), la Conférence des Parties a détaillé les objectifs stratégiques destinés à guider les actions de l'ensemble des parties prenantes et partenaires de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) pour les dix prochaines années. La Stratégie est considérée comme un plan directeur pour améliorer la mise en œuvre de la CLD et contribuer à prévenir, contrôler et inverser les phénomènes de désertification/dégradation des sols. Elle contribue également à réduire la pauvreté tout en encourageant l'avènement d'un développement durable. Par leur décision 36/COP.9, les Parties à la CLD ont souhaité que la dixième session de la Conférence des Parties (COP 10) se tienne dans la ville de Changwon (province de Gyeongnam), en République de Corée à l'automne 2011.
2. La COP de Changwon procédera tout d'abord à un examen complet des progrès effectués jusqu'à maintenant dans la mise en œuvre de la Stratégie et se penchera sur les actions entreprises par les pays touchés et leurs partenaires ainsi que par les organisations et agences intergouvernementales et les institutions et organes de la Convention. Sur cette base, la COP tirera les conclusions pertinentes pour les priorités futures du processus.
3. Le réexamen de la CLD s'appuie désormais sur un nouveau système de contrôle de la performance et d'évaluation de la mise en œuvre. La COP 10 devra donner son feu vert à la prochaine étape de développement du système de contrôle et d'évaluation. A Changwon, les Parties devront en outre s'accorder sur un ensemble d'indicateurs clé et les approches méthodologiques y afférentes, qui devront

être utilisés pour l'évaluation de l'impact global de la mise en œuvre de la CLD sur les zones arides de la planète. Les Parties se pencheront aussi sur le cadre dans lequel se déroulera l'examen à mi-parcours de la Stratégie.

4. L'ordre du jour de la COP 10 prévoit d'aborder d'autres questions essentielles comme la préparation du sommet de Rio+20, les synergies entre la CLD et d'autres conventions, la mise en œuvre de la stratégie globale de communication (CCS) de la CLD, les actions entreprises dans le contexte de la Décennie des Nations unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020) et l'organisation de la deuxième conférence scientifique de la CLD.
5. Le segment à haut niveau de la COP 10, organisé les 17 et 18 octobre sous l'égide du Service des forêts coréen (Korea Forest Service – KFS), sera réservé aux ministres et à d'autres personnalités de haut rang. Cette participation accrue au niveau ministériel, tant de la part des pays développés qu'en développement et des pays touchés et non touchés insufflera un élan politique sans précédent aux délibérations des Parties et des négociateurs chefs de file. Le lancement de l'initiative de Changwon sera confié au segment à haut niveau.

II. Pourquoi l'initiative de Changwon ?

6. L'adoption de la Stratégie et la définition ultérieure de la nature et des caractéristiques des indicateurs de mise en œuvre ont permis une amélioration substantielle de la capacité du processus à mesurer le degré de mise en œuvre de la Convention sur le terrain ainsi que la performance globale de ses outils et mécanismes. Associée aux récentes décisions du Fonds pour l'environnement mondial de financer les activités habilitantes de la CLD, cette approche a encore amélioré les capacités des pays Parties en développement touchés à s'engager en faveur d'une mise en œuvre renforcée de leurs programmes d'action, adoptés dans le cadre de la CLD.
7. Suivant le chemin initié à Madrid avec l'adoption de la Stratégie et renforcé à Buenos Aires avec la définition des indicateurs d'impact, il est prévu que « Changwon 2011 » soit un nouveau jalon dans le processus de la CLD. Une analyse des paramètres internes et externes de la CLD confirme clairement la pertinence de cette attente.
8. D'un côté, le processus de la CLD a atteint un degré de maturité permettant un changement de paradigme. Dans le même temps, la réapparition des thématiques stratégiques liées à la terre, telles la sécurité alimentaire, l'accapement des terres, la récurrence des cycles de sécheresse et la spéculation sur les denrées alimentaires, devrait clairement mettre en avant la pertinence croissante de la Convention comme unique instrument permettant de contribuer à la gouvernance et à la durabilité au niveau mondial.
9. Vue dans ce contexte, la COP 10 doit être la base d'une initiative très visible, dont on se souviendra sous le nom d'« initiative de Changwon », et qui vise à exploiter au mieux le potentiel du processus et à encourager sa mise en œuvre à plusieurs niveaux.

III. Objectifs et finalités de l'initiative de Changwon

10. La COP 10 sera le contexte idéal pour renouveler la détermination des Parties à soutenir la Convention. La vision des Parties consistant à nouer un partenariat mondial destiné à inverser et à prévenir les phénomènes de désertification et de dégradation des sols pourrait se concrétiser à Changwon si, grâce à un effort commun, une approche concertée pouvait être adoptée permettant de remplir le quatrième objectif de la Stratégie (OS4) prévoyant de « mobiliser les ressources nécessaires pour soutenir la mise en œuvre de la Convention par l'établissement de partenariats efficaces entre les acteurs nationaux et internationaux ».

11. A Changwon, nous pourrions voir un changement de paradigme au sein du processus de la CLD, si les Parties s'accordent sur le cadre requis pour compléter la Stratégie par l'établissement de données de référence et d'objectifs pour la Convention et la mobilisation de toutes les parties prenantes pour sa mise en œuvre réelle. Les différents acteurs devront s'appuyer sur les opportunités potentielles émergeant dans le cadre du processus de la CLD pour ancrer fermement la Convention dans une approche axée sur les résultats et la mise en œuvre.
12. Le but de l'initiative de Changwon sera donc de compléter la Stratégie en établissant des objectifs et en consolidant de réels partenariats afin de renforcer la mise en œuvre de la Convention.
13. Le gouvernement de la République de Corée, en sa qualité d'hôte de la COP 10, encourage l'initiative visant à faciliter le dialogue en amont des décisions prises par la COP 10 et associées à un calendrier de mise en œuvre précis. Par le biais du KFS, le gouvernement de la République de Corée a également l'intention, en tant que président de la COP 10, de galvaniser les efforts de mobilisation des parties prenantes ciblées afin d'encourager leurs interactions, dans un souci d'application efficace de la CLD et d'atteinte des résultats positifs escomptés au niveau international.

IV. Principales composantes de l'initiative de Changwon

14. Afin de maximiser son potentiel de concrétisation du changement et de compléter les activités entreprises dans le droit fil de la Stratégie, l'initiative de Changwon devra couvrir des domaines clé prioritaires et se cristalliser sur les trois volets suivants.
 1. **Renforcer le processus scientifique de la CLD dans le but de créer une autorité mondiale dépositaire des connaissances techniques et scientifiques liées à la désertification/dégradation des sols et à l'atténuation des effets de la sécheresse**
 - i. Adoption d'un accord sur la détermination d'objectifs spécifiques
 - ii. Perfectionnement des indicateurs d'impact permettant le contrôle et l'évaluation des processus de désertification/dégradation des terres et de la sécheresse (DDTS)
 - iii. Etablissement d'un mécanisme ou d'une plateforme scientifique ayant un rôle consultatif et chargé(e) de fournir des conseils scientifiques et interdisciplinaires au niveau international à la CLD
 15. Ce volet de l'initiative proposée est décrit plus avant dans la 1ère composante de cette note.
 2. **Mobiliser des ressources supplémentaires et faciliter la conclusion d'accords de partenariat en élargissant, entre autres, la base des parties prenantes de la CLD**
 16. Le succès au niveau des objectifs sur le long terme de la CLD repose en grande partie sur la capacité des pays à mobiliser les ressources humaines, institutionnelles, scientifiques, technologiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie.
 - i. Accords de partenariat
 17. Les principales activités envisagées incluraient, entre autres, un soutien accru aux processus d'alignement des programmes d'action nationaux (PAN) ; le cas échéant, le lancement de politiques préventives et d'activités d'atténuation contre les effets des tempêtes de poussière et de sable ; la promotion d'activités synergiques en matière de gestion durable des terres (GDT), dans le cadre des processus nationaux relatifs

au changement climatique et à la biodiversité ; et le soutien aux initiatives de GDT grâce à une coopération accrue Sud-Sud et Nord-Sud.

ii. Engagement du secteur privé

18. Intégrant l'objectif opérationnel 5 de la Stratégie, l'initiative de Changwon sera l'occasion d'un engagement accru du monde des entreprises dans le processus global de mise en œuvre de la CLD.

19. Ce volet de l'initiative proposée est décrit plus avant dans la IIe composante de cette note.

3. **Soutenir un cadre international pour la promotion des meilleures pratiques : le prix Land for Life**

20. Il est proposé d'ancrer l'initiative de Changwon directement dans la stratégie globale de communication de la CLD et de la structurer autour d'un message fort à la planète soulignant la valeur des zones arides et les opportunités qu'elles représentent pour résoudre certains des grands défis mondiaux, nationaux et locaux. Dans ce contexte, la création d'un prix « Land for Life » doit attirer l'attention du public sur les priorités de la Convention et générer un élan supplémentaire pour le processus. Une telle récompense devra être attribuée à des actions liées à la GDT, ayant eu un impact visible sur le développement durable des zones arides et éventuellement apporté des changements positifs dans d'autres régions du monde.

21. Ce volet de l'initiative proposée est décrit plus avant dans la IIIe composante de cette note.

Composante I

Soutien au processus scientifique de la CLD

1. Historique et contexte

1. La dégradation des terres (ou perte des éléments nutritifs du sol) n'est pas uniquement un problème local. Il existe en effet des liens entre ce phénomène et d'autres tels la biodiversité, le climat, la sécurité alimentaire, les marchés, les tendances mondiales et les effets transfrontaliers.
2. Jusqu'à présent, les réactions politiques se sont limitées à des actions nationales (par exemple, adoption d'arrêtés sur les sols et de programmes et politiques au niveau national). Le seul cadre international juridiquement contraignant est celui de la CLD.
3. D'ici 2018, l'objectif de la CLD est de forger un partenariat mondial pour inverser et prévenir le phénomène de la désertification/dégradation des sols et atténuer les effets de la sécheresse dans les zones touchées afin d'encourager les efforts en faveur de l'éradication de la pauvreté et de la durabilité environnementale.
4. Sur la scène scientifique, la CLD est devenue l'autorité mondiale dépositaire des connaissances scientifiques et techniques liées à la désertification/dégradation des sols et à l'atténuation des effets de la sécheresse. Cette réalité est le reflet de la nécessité de reconnaître au niveau international la dimension mondiale de la dégradation des sols. Sans protection, réhabilitation et gestion adéquates de la durabilité des sols,
 - nous n'atteindrons pas les objectifs en matière de biodiversité et de changement climatique et
 - nous ne soulagerons pas la pauvreté rurale et la faim ; nous ne parviendrons pas à garantir la sécurité alimentaire sur le long terme ou à renforcer la résistance à la sécheresse et au stress hydrique, ce qui aura des conséquences sur la stabilité sociale et politique ainsi que les conflits géopolitiques de la planète.
5. La Stratégie fixe, entre autres, les objectifs opérationnels suivants au Comité sur la science et la technologie (CST) :
 - soutien aux mesures nationales de suivi et d'évaluation de la vulnérabilité des tendances biophysiques et socio-économiques dans les pays touchés ;
 - développement de jalons de référence sur la base des données les plus solides en matière de tendances biophysiques et socio-économiques et harmonisation progressive des approches scientifiques pertinentes ;
 - amélioration des connaissances sur les facteurs biophysiques et socio-économiques et leur interaction afin de permettre une meilleure prise de décision ;
 - engagement des réseaux et institutions scientifiques et technologiques travaillant sur la DDTS à soutenir la mise en œuvre de la CLD.
6. Il a été demandé au CST de développer en priorité et en coopération avec les institutions partenaires, des outils et des méthodes ainsi que des jalons de référence biophysiques et socio-économiques sur la désertification/dégradation des sols au niveau national et des méthodologies et lignes directrices relatives

au suivi et à l'évaluation des tendances en matière de désertification/dégradation des sols. Sans cela, la CLD ne sera pas en mesure de fixer ses objectifs.

7. Le processus actuel au sein du CST se concentre sur le succès des principales activités qui permettront d'atteindre cet objectif. Deux réussites scientifiques sur le long terme ont pu être soutenues par l'initiative de Changwon. Il s'agit du perfectionnement continu des indicateurs d'impact dans le but de disposer d'un ensemble complet d'indicateurs d'impact pour la fixation des objectifs et de la création d'un mécanisme destiné à émettre des conseils scientifiques et interdisciplinaires à la CLD.

2. Perfectionnement continu des indicateurs d'impact dans le but de disposer d'un ensemble complet d'indicateurs d'impact pour la fixation des objectifs

8. Plusieurs étapes ont été franchies dans l'identification et la définition d'indicateurs adaptés de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention et de l'impact des PAN sur la lutte contre la désertification. Afin de répondre à la requête de la CLD pour une plus grande cohérence, ces étapes ont couvert (a) l'identification des jalons et indicateurs déjà utilisés par les pays Parties pour contrôler et évaluer la désertification et l'atténuation de la sécheresse et identifier les synergies (et plus précisément les indicateurs de base les plus fréquemment utilisés) entre pays et régions ; (b) la définition de méthodologies destinées à mesurer l'impact de ces indicateurs provisoires ; (c) l'identification des sources et des données pertinentes. Ces efforts ont constitué la base d'un ensemble provisoire d'indicateurs d'impact de la CLD, adopté par la Conférence des Parties lors de sa neuvième session en septembre 2009 (décision 17/COP.9). Dans le même temps, les Parties ont demandé au secrétariat de la CLD de se pencher sur la pertinence, l'exactitude et la rentabilité de l'ensemble des indicateurs d'impact provisoires et d'élaborer des propositions et des alternatives afin de les préciser, de les réviser et de les améliorer grâce à un processus itératif.
9. La phase initiale de ce processus itératif a consisté en la rédaction d'un livre blanc sur l'analyse scientifique des indicateurs d'impact provisoirement adoptés par la CLD et destinés à mesurer la mise en œuvre des objectifs stratégiques 1, 2 et 3. Le livre blanc s'appuie sur les résultats d'une analyse de documents techniques et de la littérature scientifique. Il a été compilé grâce à la contribution de la communauté scientifique suivant un processus participatif et itératif. Les résultats et conclusions de l'analyse par des experts ont été discutés lors d'un atelier technique, organisé par le secrétariat de la CLD en décembre 2010 et qui a regroupé plus de 40 participants dont des scientifiques, des experts, des gestionnaires et des praticiens. L'état d'avancée du processus itératif a été communiqué aux Parties à l'occasion de la deuxième session spéciale du CST qui s'est tenue en février 2011.
10. L'engagement de la communauté scientifique a été essentiel à la crédibilité du processus d'analyse ; les recommandations et conclusions tirées de cet exercice ont précisé la nature des futures étapes à franchir pour affiner l'ensemble des indicateurs d'impact de la CLD.
11. L'initiative de Changwon pourrait également soutenir les travaux d'un groupe ad hoc d'experts techniques (AHTEG) qui prolongerait la contribution participative et itérative de la communauté scientifique et technologique au processus de sélection, de développement et de perfectionnement des indicateurs et formulerait des conseils sur le suivi et l'évaluation des informations collectées par les indicateurs appliqués aux niveaux local et régional.
12. L'initiative de Changwon pourrait également soutenir la création d'une task force/d'un partenariat mondial sur les indicateurs de la CLD qui rassemblerait les fournisseurs de données et les organisations internationales travaillant sur les indicateurs en matière de DDTS et imaginerait des solutions adéquates. Ce(tte) taskforce/partnership, en étroite coopération avec l'AHTEG, proposerait des orientations pour la fixation et le suivi d'un objectif de « taux zéro net de dégradation des sols ».

13. Enfin, l'initiative de Changwon pourrait encourager l'appel à l'établissement d'un panel/processus ou d'une plateforme intergouvernemental(e) sur les sols qui évaluerait et analyserait les tendances en matière de dégradation et de restauration des terres et des sols.

3. Modalités de mise en œuvre d'un mécanisme destiné à émettre des conseils scientifiques interdisciplinaires à la CLD

14. La décision 18/COP.9 prévoit des mesures permettant à la CLD de devenir l'autorité mondiale dépositaire des connaissances scientifiques et techniques liées à la désertification/dégradation des sols et à l'atténuation des effets de la sécheresse.
15. La dernière COP a reconnu la nécessité de mobiliser l'expertise scientifique et technique pour résoudre les problèmes de la désertification/dégradation des sols et atténuer les effets de la sécheresse. Il est demandé au CST de procéder à une évaluation de la façon dont il faut organiser la fourniture de conseils scientifiques interdisciplinaires au niveau international, tout en prenant en compte la nécessité de garantir la transparence et l'équilibre géographique et d'envisager des options pour déterminer les canaux acceptés, au sein du processus de la Convention, pour l'examen de ces recommandations. Afin d'atteindre cet objectif, le CST bénéficierait de l'aide des institutions, consortia, organisations de la société civile pertinentes et individus disposant des connaissances scientifiques les plus poussées en la matière.
16. Il existe quatre options pour l'organisation de la fourniture de conseils scientifiques interdisciplinaires au niveau international qui pourraient s'appuyer sur les mécanismes existants ou en créer de nouveaux.
 - Utilisation des réseaux existants
 - Création d'un nouveau réseau sur la DDTS
 - Utilisation des mécanismes scientifiques consultatifs intergouvernementaux existants (panels ou plateformes)
 - Création d'un panel intergouvernemental sur les terres
16. Une décision sur la question lors de la COP 10 permettrait au CST d'accroître sa capacité de mobilisation en apportant son expertise de haut niveau et en faisant systématiquement revoir par les pairs ses contributions aux questions liées à la CLD. Une telle démarche garantirait la disponibilité de conseils scientifiques et le partage de connaissances aux niveaux international, régional, subrégional et national dans le but de soutenir les décideurs politiques et les parties prenantes.
17. Des consultations plus poussées seront donc nécessaires après la COP 10 pour poursuivre l'évaluation de l'option à sélectionner. Le gouvernement de la République de Corée prévoit de contribuer à ces activités qui pourraient renforcer le processus scientifique dans le cadre de la CLD. En sa qualité de président de la COP 10, le gouvernement de la République de Corée est heureux d'encourager une participation active et le soutien d'autres pays Parties et de l'ensemble des acteurs.

Composante II

Mobiliser des ressources supplémentaires et faciliter la conclusion d'accords de partenariat en élargissant, entre autres, la base des parties prenantes de la CLD

1. Mobiliser des ressources supplémentaires et faciliter la conclusion d'accords de partenariat

1. L'initiative de Changwon sera essentielle à la mobilisation des Parties et à l'instauration d'un cadre opérationnel destiné au quatrième objectif stratégique (OS4) de la Stratégie. Cette approche suit les engagements pris à traiter des problématiques de DDTS, y compris dans le contexte d'autres questions liées à celles-ci, comme la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté, l'adaptation et l'atténuation du changement climatique et la préservation de la biodiversité.
2. A cet égard, l'initiative de Changwon continuera de soutenir les pays Parties touchés dans l'alignement de leurs programmes d'action sur la Stratégie de la CLD. Cet effort vise à déclencher des activités en cours au niveau des pays Parties et des partenaires intéressés. Un accent particulier sera mis sur le soutien accru apporté aux processus de mise en œuvre des PAN ; le développement d'actions d'atténuation, le cas échéant, des effets des tempêtes de poussière et de sable ; le renforcement des activités synergiques entre les PAN, le programme d'action national d'adaptation à la CCNUCC (PANA) et les plans d'action et stratégies nationaux pour la biodiversité de la Convention sur la biodiversité (PASNB) ; l'intégration des PAN aux politiques nationales pertinentes ; les réponses apportées aux besoins de renforcement des capacités ; et la promotion des initiatives Sud-Sud et Nord-Sud liées à la GDT.

2. Impliquer le secteur privé

3. La décision 3/COP.8 a adopté la Stratégie qui a créé de nouvelles opportunités permettant aux gouvernements, aux investisseurs, aux entreprises privées et aux exploitants de gérer leurs terres, y compris leur dégradation et leurs bénéfices potentiels, de manière positive, collaborative et intégrée. Étonnamment, les zones associées à un risque de désertification offrent de nombreuses opportunités prometteuses et inexploitées en matière d'investissement dans les énergies renouvelables, l'écotourisme, la production vivrière, etc. Il est nécessaire de redécouvrir les zones arides et de se saisir de ces opportunités en facilitant les partenariats qui garantissent l'obtention de bénéfices mutuels ainsi qu'une étroite coopération entre les partenaires intéressés.

Concilier les défis de la durabilité environnementale et la hausse de la demande

4. Pour travailler avec succès avec des partenaires potentiels, il est important, entre autres, de clarifier les objectifs et domaines pour lesquels un engagement est nécessaire, puisqu'il s'agit du point de départ pour planifier et formuler des activités concrètes avec les partenaires intéressés. Dans ce contexte, il convient d'identifier les investisseurs et membres de la communauté des entrepreneurs qui souhaiteraient s'impliquer dans le processus de la CLD.
5. Le secteur agro-alimentaire est l'un de ceux qui partagent un intérêt commun avec la CLD, puisque la terre est son principal actif. L'agriculture est le premier secteur de la planète, employant plus d'un milliard d'individus de par le monde. De plus, l'agriculture joue un rôle fondamental dans les perspectives de développement de l'immense majorité des pays émergents. En outre, la population mondiale devrait augmenter dans les 40 prochaines années, passant de 6,7 milliards en 2009 à 9,2 milliards en 2050, ce qui entraînera sans aucun doute une augmentation de la demande pour la production vivrière terrestre. D'après l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, la

production vivrière devra progresser de 70 % à l'horizon 2050 pour nourrir cette population en hausse. La difficulté est que malgré cette nécessité d'accroître la production vivrière, les terres sont de plus en plus dégradées, ce qui pose problème au secteur agro-alimentaire pour lequel des sols fertiles sont indispensables à son approvisionnement en matières premières.

6. La CLD est la seule Convention internationale juridiquement contraignante qui rassemble les compétences liées aux terres et aux sols ; elle peut donc constituer une plateforme de coopération entre décideurs politiques, organisations intergouvernementales, scientifiques et autres parties prenantes importantes sur les questions de GDT.
7. Ce faisant, la CLD pourrait fournir deux ressources précieuses au secteur privé :
 - un environnement habilitant qui faciliterait le dialogue entre les gouvernements et le monde des entreprises et
 - une plateforme pour la promotion des opportunités de collaboration et de partenariat entre toutes les parties prenantes.

Le Forum des entreprises

8. Chaque année, à l'occasion du débat de l'Assemblée générale, le secrétaire général convoque ce qui est connu sous le nom de Forum du secteur privé et l'invite à débattre d'un sujet précis. Cette opportunité permet au secteur privé de contribuer aux processus intergouvernementaux sur des problématiques essentielles. Les Nations unies considèrent ce forum comme la principale plateforme pour les chefs d'entreprise et les décideurs politiques publics. Il est conçu pour inciter le secteur privé à prendre d'autres engagements individuels et collectifs.
9. Jusqu'à présent, le monde des entreprises n'a pas été pleinement impliqué au processus de mise en œuvre de la CLD. Afin de surmonter cette absence d'engagement des entreprises, il est prévu de créer à Changwon une plateforme (le Forum des entreprises sur la GDT) pour promouvoir la participation de la communauté des entrepreneurs au processus de la CLD afin d'évaluer tous les avantages potentiels qu'un tel forum des entreprises pourrait générer. Nous espérons que ce forum sera reconnu comme le principal réseau des dirigeants mondiaux du secteur privé sur la question de la GDT.
10. Le Forum des entreprises sur la GDT rassemblera les PDG et d'autres dirigeants d'entreprise ainsi que des décideurs politiques, des représentants de gouvernements, des leaders d'opinion, des experts et d'autres parties prenantes de toutes les régions du monde. Son but sera de réfléchir à l'impact environnemental des entreprises sur les terres et d'imaginer des manières de concrétiser la responsabilité sociale des entreprises.
11. En sa qualité de président de la COP 10, le gouvernement de la République de Corée est heureux d'encourager la participation des pays Parties et de l'ensemble des acteurs, et en particulier de la communauté des entrepreneurs, au processus de mise en œuvre de la Convention.

Composante III

Prix « Land for Life »

1. Introduction

1. Les activités de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation constituent l'objectif opérationnel 1 de la Stratégie. Par leur décision 4/COP.9, les Parties à la Convention ont souligné que la mise en œuvre de la CCS était l'une des priorités du texte et affirmé qu'une mise en œuvre réussie de la CCS exigeait la conclusion de partenariats stratégiques entre les groupes pertinents. La décision 4/COP.9 invite également les Parties à fournir, entre autres, un soutien financier et/ou en nature garantissant la mise en œuvre efficace de la CCS.
2. L'efficacité de la CCS dépend de sa capacité à attirer l'intérêt des décideurs politiques et des publications qui lui sont consacrées dans les articles de journaux dépeignant les problématiques de terres/sols comme des sujets d'importance mondiale et la GDT comme une solution aux grands défis de la planète. Dans ce contexte, la création du prix Land for Life doit attirer l'attention du public sur les sujets traités par la Convention et générer l'élan nécessaire au lancement de campagnes de publicité sur la Stratégie ayant un message fort : les zones arides sont précieuses et représentent des opportunités à saisir pour résoudre certains des grands défis mondiaux, nationaux et locaux.

2. A propos du prix

3. Le prix Land for Life reconnaît l'utilité d'actions liées à la GDT ayant eu un impact visible en faveur du développement durable dans les zones arides (voire des bénéfices dans d'autres régions du monde). Le prix sera décerné pour la première fois durant la COP 10, puis deviendra un rendez-vous annuel. Les lauréats, qu'il s'agisse d'individus, d'institutions ou d'entreprises, recevront le titre de « champion de la gestion durable des terres ». Cette distinction prestigieuse vient souligner la contribution de ceux qui sont à l'origine d'actions ayant eu un impact positif sur les zones arides, afin d'encourager l'émulation et de sensibiliser le public international aux enjeux et aux solutions.
4. Le prix Land for Life sera géré par un partenariat multipartite coordonné et soutenu par le secrétariat de la CLD. Le Comité de pilotage du partenariat prendra toutes les décisions relatives au prix. Celui-ci sera attribué aux trois meilleurs candidats sélectionnés sur la base de critères établis. Les lauréats recevront chacun une enveloppe en liquide de 50 000 USD qui devront être utilisés pour poursuivre le développement de leurs pratiques de GDT. Les entreprises lauréates se verront décerner un label « Médaille d'or pour des sols sains – 2011 » (Healthy Soils Gold Medal 2011) qu'elles pourront apposer sur leurs produits et utiliser à des fins de communication.

3. Objectifs

5. Les objectifs du prix Land for Life sont les suivants :
 - Apporter une reconnaissance mondiale aux individus, équipes, institutions, entreprises, instituts de recherche, organismes publics, dirigeants politiques, décideurs, journalistes, médias, organisations non gouvernementales et organisations de la société civile dont les efforts et les initiatives ont représenté une contribution significative au développement durable des zones arides grâce à la GDT ;

- Sensibiliser le public à l'importance vitale de la GDT qui est à la fois une opportunité et un impératif de notre époque ;
- Sensibiliser le public à la situation des zones arides et obtenir du soutien pour la GDT et l'amélioration des sols ;
- Encourager à l'adoption de mesures politiques faisant la promotion de la GDT et améliorant la qualité des sols dans les zones arides ;
- Promouvoir la coopération internationale visant à soutenir la GDT dans les zones arides ;
- Contribuer à modifier la perception des zones arides et, plus particulièrement, sensibiliser davantage le public et les décideurs du monde entier à l'impact de la DDTS sur leur quotidien, sachant que les zones arides ne sont pas un fardeau mondial, ni un problème, mais une opportunité à saisir et un élément potentiel de solution aux problèmes mondiaux les plus urgents d'aujourd'hui ;
- Reproduire les initiatives proactives en matière de GDT à tous les niveaux de la société dans les zones arides ;
- Générer une couverture médiatique de la GDT, de la DDTS et des zones arides ;
- Sensibiliser davantage le public aux bénéfices mondiaux de la régénération et de la préservation des sols, où que ces démarches aient lieu.

4. Activités et calendrier du premier prix Land for Life

| Action | Calendrier |
|---|----------------------------|
| Consultation des partenaires potentiels | Juin 2012 |
| Conclusion du partenariat multipartite | Juillet – août 2012 |
| Mise sur pied du comité de pilotage | Septembre 2012 |
| Obtention des sponsors | Avant la mi-septembre 2012 |
| Choix du jury | Début octobre 2012 |
| Lancement du prix | Octobre 2012 |
| Date limite de dépôt des candidatures | 28 février 2012 |
| Présélection des candidatures | Mars – avril 2012 |
| Choix des lauréats | Mai 2012 |
| Sélection finale par le grand jury | 17 juin 2012 |
| Production d'une vidéo sur les pratiques de GDT gagnantes | Fin juin – septembre 2012 |
| Cérémonie d'attribution du prix | CRIC 11 2012 |

6. En sa qualité de président de la COP 10, le gouvernement de la République de Corée encouragera l'attribution du prix Land for Life pour promouvoir le processus de mise en œuvre de la Convention.